



CONFÉRENCE DE PRESSE

Point sur la situation de l'emploi en Polynésie française et mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 9h30 - PRESIDENCE



MINISTÈRE DU TOURISME, DU TRAVAIL,
en charge des transports internationaux
et des relations avec les îles

« Le Plan de Sauvegarde de l'Économie mis en place par le Pays en 2020 a produit les effets escomptés : ceux de maintenir les emplois menacés par les effets de la pandémie »

Allocution du Président du Pays, Edouard Fritch, à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire de l'Assemblée de la Polynésie française le 23 septembre 2021

2021 comme 2020 est marquée en Polynésie française comme dans le reste du monde par la pandémie due à la COVID-19, affectant l'économie et l'emploi. Pour y faire face, les pouvoirs publics ont déployé des soutiens massifs afin d'aider les entreprises et les salariés.

Le Pays a notamment dès le début de la crise en mars 2020 mis en place un Plan de sauvegarde de l'Économie accompagné de la mobilisation des moyens financiers permettant sa mise en œuvre.

L'action du Pays en 2020 se traduit à travers les résultats de l'enquête-emploi de l'ISPF publiée en août dernier. On constate que le taux d'emploi ne s'effondre pas, au contraire, même si une partie de l'emploi, au sens économique (travail contre rémunération), est occupée en 2020 par des stagiaires (convention d'aide à l'emploi). Cette intervention massive des aides publiques redéfinit cependant les comportements des acteurs du marché de l'emploi polynésien : « la baisse du taux de chômage de 2,3 points par rapport à 2019 est en partie liée aux aides des acteurs publics modifiant les transitions entre chômage, halo et inactivité hors halo ». La crise éloigne en effet des individus du marché de l'emploi.

Les premiers mois de 2021 marquent une progressive sortie de crise du marché de l'emploi. Le niveau des offres de recrutements déposées au SEFI se rapproche des bons résultats de 2019 en la matière.

La situation de l'emploi s'améliore et le Pays met en œuvre, via le SEFI, les aides et outils nécessaires pour s'adapter en continu à la situation exceptionnelle à laquelle nous faisons face depuis maintenant 18 mois.

1. Situation de l'emploi

Ce sont 1124 offres d'emploi qui sont disponibles au SEFI avec 265 nouvelles offres sur le mois d'août, 10 670 demandeurs d'emploi actifs enregistrés dont 541 primo-demandeurs et 6867 salariés en maintien de l'emploi grâce au DiESE et à la CSE (en baisse depuis plusieurs mois).

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI

AOÛT 2021



Sources des chiffres : ISPF, CCISM, CPS, DT, SEFI



L'emploi au 11 septembre 2021

Des offres d'emploi dynamiques : le niveau des offres de recrutements déposées au SEFI se rapproche des bons résultats de 2019

Elles se répartissent géographiquement comme suit :

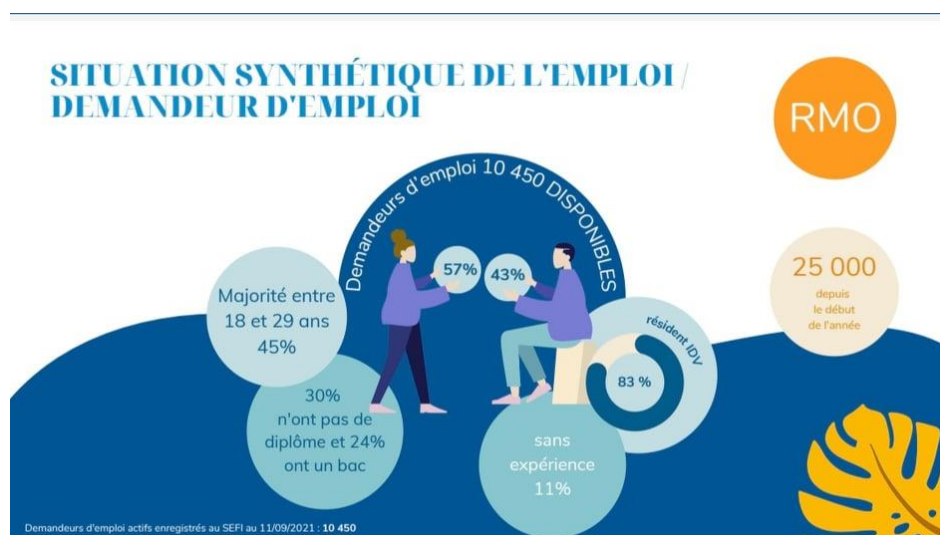


Ces chiffres illustrent bien la polarisation géographique de la dynamique de l'emploi mais aussi ses réseaux de diffusion. Dans les archipels éloignés, les recrutements, beaucoup moins importants en volume, s'effectuent essentiellement par les réseaux de connaissance sur place. C'est lorsque l'offre d'emploi informelle ne peut être satisfaite par les réseaux locaux que le SEFI est éventuellement saisi.

27% de ces offres ne demandent aucun diplôme, 42% nécessitent le bac ou plus.

37% de ces offres d'emploi exigent entre 2 et 5 ans d'expérience professionnelle, 34% entre un et deux ans, et seulement 11% ne nécessitent pas d'expérience professionnelle.

Stabilité du nombre de demandeurs d'emploi



Au niveau socio-démographique, 45% des demandeurs d'emploi ont entre 18 et 29 ans, 31% ont entre 30 et 39 ans et 16% ont plus de 40 ans.

30% des demandeurs d'emploi actifs n'ont aucun diplôme, 19% ont un CAP, 10% ont le brevet des collèges, 24% ont le bac et 15% ont au moins un bac +2.

Les demandeurs d'emploi se répartissent ainsi par domaines et catégories de métier recherché.

La comparaison entre les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi en matière de catégories de métiers recherchés met en exergue toute la problématique et la difficulté de l'adéquation entre besoins et ressources en main d'œuvre :

offres d'emploi déposées au SEFI			souhait des domaines professionnels par les demandeurs d'emploi		
A - Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	19	1,7%	A - Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	1233	11,8%
B - Arts et façonnage d'ouvrages d'art	1	0,1%	B - Arts et façonnage d'ouvrages d'art	256	2,4%
C - Banque, assurance, immobilier	9	0,8%	C - Banque, assurance, immobilier	81	0,8%
D - Commerce, vente et grande distribution	145	13,2%	D - Commerce, vente et grande distribution	949	9,1%
E - Communication, media et multimedia	9	0,8%	E - Communication, media et multimedia	124	1,2%
F - Construction, bâtiment et travaux publics	123	11,2%	F - Construction, bâtiment et travaux publics	455	4,4%
G - Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	303	27,5%	G - Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	1133	10,8%
H - Industrie	34	3,1%	H - Industrie	216	2,1%
I - Installation et maintenance	72	6,5%	I - Installation et maintenance	777	7,4%
J - Santé	11	1,0%	J - Santé	88	0,8%
K - Services à la personne et à la collectivité	131	11,9%	K - Services à la personne et à la collectivité	1534	14,7%
M - Support à l'entreprise	168	15,3%	L - Spectacle	27	0,3%
N - Transport et logistique	75	6,8%	M - Support à l'entreprise	1656	15,8%
Total général -	1100	100,0%	N - Transport et logistique	586	5,6%
			non déterminé	91	0,9%
			Total général -	10450	100,0%

Afin d'ajuster les ressources en main d'œuvre aux besoins en main d'œuvre, plusieurs nouveaux outils et mesures ont été déployés en 2021 et se renforceront encore dans les mois à venir au regard du contexte socio-économique.

2. Mesures d'accompagnement renforcées des demandeurs d'emploi

Le cœur de mission du SEFI est de réussir la mise en relation entre demandeurs d'emploi et employeurs de la manière la plus efficace possible, en satisfaisant tout à la fois le demandeur d'emploi et l'employeur.

Une autre mission qui s'est renforcée depuis la crise liée à la COVID 19 est la mise en œuvre des dispositifs de soutien de l'emploi salarié ou non salarié ainsi que les dispositifs de solidarité.

Aides publiques, un filet de sécurité pour maintenir l'emploi et réduire la précarité liée à la crise

Le Plan de Sauvegarde de l'Économie mis en place par le Pays en 2020 a produit les effets escomptés : ceux de maintenir les emplois menacés par les effets de la pandémie. Dans sa publication d'août 2021 intitulée "Les pouvoirs publics ont soutenu l'emploi en 2020 face à la crise économique liée à la COVID-19", l'Institut de la Statistique y indique " grâce aux aides publiques, des personnes ont obtenu un emploi (même court, précaire ou qu'elles ont créé) et d'autres qui en 2020 aurait perdu leur emploi l'ont conservé".

Grâce à cette gestion d'allocations d'aide, environ 7000 emplois salariés sont maintenus grâce au Dese et à la CSE et plus de 8000 conventions de stage ont permis depuis le début de l'année à des familles déjà précaires de ne pas se paupériser plus encore ; un niveau jamais atteint auparavant.

2021 : un filet de sécurité mis en place pour maintenir l'emploi et réduire la précarité liée à la crise

Chiffres consolidés - 1er semestre 2021 -

		NB bénéficiaires	NB Entreprises	Montant	Principaux secteurs consommateurs
RES	Revenu Exceptionnel de Solidarité en faveur des salariés	196	66	13 957 711	centres sportifs, bars
IS	Indemnité de solidarité en faveur des travailleurs indépendants	12*	12*	700 000*	restauration, hébergement touristique
CIS (CAES)	Convention d'insertion sociale (Convention d'aide exceptionnelle de solidarité)	1 850	90	244 302 000	communes, services publics, associations
IE	Indemnité exceptionnelle en faveur des personnes ayant perdu leur emploi	57	11	6 197 007	restauration, hébergement touristique
DIESE	Dispositif exceptionnel de sécurisation de l'emploi en faveur des salariés en RTT	7 442	379	5 211 552 293	Tourisme, transports, restauration
DESETI	Dispositif exceptionnel de sauvegarde de l'emploi des travailleurs indépendants	422*	444	152 519 570	Tourisme, transports, bijouterie, artisanat
Total MAE exceptionnelles		9 979		5 629 028 581	
CSE	en faveur des salariés en RTT économique	1 340	75	615 943 631	tous secteurs
CAE guides sanitaires	au profit des communes, de la direction de la santé, du CHPF de l'ILM et la DGEE	575	38	412 452 000	sanitaire
Total MAE crise sanitaire		11 894	1 115	6 657 424 212	

TOTAL des dossiers déposés IE - RES - DESETI + DESETI ACTIVITES INTERDITES depuis le 23/08/2021 : 784

TOTAL DES PERSONNES SOUTENUES EN 2021 : 11 894
Effectifs salariés en juillet 2021 : **64 846**

Source : SEFI
* Source : CPS



Le SEFI a également amplifié ses actions en 2021 en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises pour faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

Un accompagnement des demandeurs d'emploi plus personnalisé

- ✓ **Les nouveaux demandeurs d'emploi** bénéficient d'un **diagnostic renforcé** et d'un **conseiller référent** qui peut ainsi proposer un accompagnement personnalisé selon la situation et l'éloignement à l'emploi. 1 130 diagnostics ont ainsi été réalisés en juillet, 778 en août (baisse liée au confinement) avec un cumul depuis janvier à 4119 (dont 3927 primo-demandeurs). Ces diagnostics permettent aussi d'améliorer et de sécuriser les mises en relation sur les offres d'emploi.
- ✓ **De nouveaux parcours** ont été élaborés pour répondre aux divers publics de demandeurs d'emploi qui se sont complexifiés depuis la crise :
 - Les licenciés économiques qui bénéficient de bilans de compétences et de formations individuelles, le cas échéant ;
 - Les jeunes diplômés qui arrivent sur un marché du travail disposent désormais du « top club » pour une recherche d'emploi collective axée sur la dynamique de groupe et le travail en réseau ;
 - Les demandeurs très éloignés de l'emploi qui nécessitent un parcours long et progressif pour atteindre l'employabilité bénéficient d'un accompagnement renforcé de leur conseiller référent.

- ✓ La **formation professionnelle**, tremplin fondamental pour permettre l'adéquation entre les besoins et les ressources en main d'œuvre a atteint un niveau très élevé en 2021 :
 - Par des formations qui répondent autant aux besoins des plus éloignés de l'emploi partout où ils se trouvent qu'aux niches porteuses (« création et gestion d'entreprise » dans les îles pour les petits porteurs de projets) ou pointues (LADOM 2021 qui concerne 18 jeunes Polynésiens partis en métropole se former sur des métiers comme opticien, scaphandrier travaux publics, web designer,...) ;
800 entrées en formation professionnelle seront ainsi réalisées à fin 2021 avec un rythme maintenu malgré le récent confinement (par comparaison, 733 formations ont eu lieu en 2019 et 302 en 2020) ;
 - Par des prestations de service pour faciliter l'accès à l'emploi du demandeur en renforçant ses compétences : d'ici fin 2021, 1500 prestations auront été réalisées (contre 1171 en 2019 et 1112 en 2020).
En outre, de **nouveaux ateliers ont été élaborés** cette année pour répondre aux besoins du marché : ateliers Initiation à la Gestion d'Entreprise (une semaine) ; ateliers Aide à l'Utilisation des Outils Informatiques (une semaine) ; ateliers de Préparation à l'Entretien d'Embauche (sur 1 à 2 jours).

Les objectifs sont d'**aider les demandeurs d'emploi à être acteurs de leur parcours**, mieux connaître le marché du travail, les opportunités de recrutement et les attentes des recruteurs, définir et mener à bien leur trajectoire professionnelle, augmenter et valider si besoin leur qualification ou leurs compétences en lien avec les besoins du marché du travail, développer leur autonomie, améliorer leurs techniques de recherche d'emploi, mobiliser de façon pertinente les droits qui leur sont attachés.

Simplification de l'accès aux services

A l'instar de l'ensemble des services du Pays, le SEFI s'est engagé dans une démarche de simplification de l'accès à ses services :

- ✓ **Dématérialisation** des aides (réalisée pour toutes les aides exceptionnelles) ;
- ✓ **Rénovation et enrichissement du site internet** pour davantage de services à distance ;

Afin que personne ne soit coupé des services du fait de son éloignement de Papeete, de Tahiti ou de sa non maîtrise des outils numériques, 3 actions fortes seront amplifiées dans les prochains mois :

- ✓ **Les ateliers d'aide à l'utilisation du numérique** permettront de lutter contre cette fracture encore très présente. Seront également développés des partenariats de proximité pour que chacun puisse bénéficier d'une aide en présentiel ;
- ✓ **Les partenariats** :
 - **Avec les communes** : sur le modèle de l'expérimentation de la collaboration construite avec la commune de Bora-Bora, il est proposé à l'ensemble des communes qui le souhaitent la possibilité de pouvoir délivrer certains services de premier niveau en lieu et place du SEFI (information sur les mesures d'aide à l'emploi,

aide à la constitution des dossiers et accompagnement aux offres du SEFI via le web). Les services ainsi délégués pourront être mis en œuvre par des personnels de la commune auparavant formés par le SEFI à ses méthodes, outils et déontologie. Une formation en ce sens a démarré avant le confinement avec les cellules-emploi des communes de l'agglomération urbaine ;

- Ce même type de délégation pourra également concerner des **partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion** ;
- ✓ Dans le domaine économique également des partenariats peuvent être utiles comme l'illustre le projet du **BUS de la création d'entreprise et de l'accompagnement porté conjointement par la CCISM et le SEFI** (démarrage début octobre avec des permanences dans 11 communes de Tahiti).

Proposer et satisfaire toujours plus d'offres d'emploi

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à faire confiance au SEFI pour les aider à recruter (tout en ne couvrant qu'une minorité de l'ensemble des recrutements), ce qui se traduit comme nous l'avons vu par un niveau record d'offres d'emploi déposées.

Mais cette médaille a son revers et si la très grande majorité débouche sur des embauches, certaines ont du mal à trouver des candidats. Ce sont bien sûr les offres qui sont traditionnellement en tension qui connaissent des difficultés renforcées.

Code ROME	Métiers en tension	IT
F1610	Pose et restauration de couvertures	6,7
H1303	Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel	5,7
J1504	Soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire	5,3
N1104	Conduite d'engins lourds de manutention	4,7
M1703	Management et gestion de produit	3,7
K2305	Salubrité et traitement de nuisibles	3,3
C1503	Management de projet immobilier	3,0
F1613	Travaux d'étanchéité et d'isolation	3,0
J1405	Optique - lunetterie	3,0
J1502	Coordination de services médicaux ou paramédicaux	3,0
M1403	Études et prospectives socio-économiques	2,8
F1102	Conception - aménagement d'espaces intérieurs	2,7
F1501	Montage de structures et de charpentes bois	2,7
F1611	Réalisation et restauration de façades	2,7
H1202	Conception et dessin de produits électriques et électroniques	2,7
J1302	Analyses médicales	2,7
G1802	Management du service en restauration	2,5
F1103	Contrôle et diagnostic technique du bâtiment	2,5
M1802	Expertise et support en systèmes d'information	2,4
C1202	Analyse de crédits et risques bancaires	2,3

Ces difficultés de recrutement peuvent apparaître comme un paradoxe alors que beaucoup de polynésiens sont sans emploi. Plusieurs éléments peuvent les expliquer et différentes actions sont déjà engagées.

Ces difficultés sont le fruit de plusieurs mouvements concomitants :

- Il y a un manque objectif de certaines compétences sur le marché : informaticiens, technico-commerciaux, cuisiniers... ;
- Il y a un décalage structurel entre les besoins en main d'œuvre déposés au SEFI (qui correspondent à des niches où on a du mal à trouver des candidats, donc assez pointues) et les ressources en main d'œuvre ;

- Il existe un frein à la mobilité géographique à l'intérieur de la Polynésie qui accroît encore le décalage entre offreurs et demandeurs quand les postes sont éloignés du lieu de résidence du demandeur (ex : Bora-bora, Tetiaroa,...) ;
- Au fil du temps les employeurs ont renforcé leurs exigences en matière de compétences techniques, cognitives et comportementales ;
- De nombreuses professions n'ont pas fait évoluer les conditions de travail et de salaire, alors même que les nouvelles générations ne sont plus prêtes à accepter n'importe quel emploi à n'importe quel prix ;
- Le maintien à un haut niveau des aides à l'emploi limite les mouvements de personnel ;

Proposer et satisfaire toujours plus d'offres d'emploi en engageant plusieurs actions

- Par un **conseil en orientation** et en adaptation réalisé en direction des demandeurs d'emploi pour les amener à s'orienter sur les métiers les plus recherchés. Dans cet esprit sera créé dans les prochains mois la mise en situation professionnelle qui permettra à un demandeur d'emploi de tester un métier pour surmonter les idées reçues (**convention en immersion professionnelle**) ;
- En accroissant dès 2022 la part des **formations dans des domaines de préqualification et de qualification** centrées sur les métiers en déficit de main d'œuvre afin de limiter les situations d'impossibilité de trouver le personnel local attendu par les entreprises. Ces orientations s'inscrivent par ailleurs par dans le schéma directeur de la formation concerté avec l'ensemble des financeurs de la formation initiale et continue ;
- Par un **conseil renforcé avec les employeurs** sur les conditions de travail et les salaires attendus sur le marché par les demandeurs d'emploi. De même en faisant la promotion des contrats aidés qui permettent d'ajuster les compétences d'un demandeur d'emploi pour faciliter son embauche ;
- Par l'organisation de **job dating** et de promotion de profils au profit des entreprises pour accélérer et améliorer la qualité des recrutements.
- La nouvelle DPAE (Déclaration préalable à l'embauche) prévoit de pouvoir mieux mesurer la réalité des embauches métier par métier. Il convient de rappeler que le SEFI ne connaît qu'une minorité des besoins de recrutement ce qui limite l'analyse et les actions. Ces DPAE en vigueur depuis le 1er septembre dernier seront analysées dès la fin de l'année par le nouvel observatoire de l'emploi.